

### Cartes d'identité :

Désormais dans notre département, seules 16 mairies équipées de bornes biométriques pour la prise d'empreintes numérisées sont habilitées à recevoir votre demande. Citons les plus proches : Amiens, Roye, Montdidier, Péronne, Albert, Corbie, Ailly sur Noye, Ham (il est conseillé de prendre rendez-vous).

Possibilité d'établir la pré-demande en ligne sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>

### Etat-Civil :

#### **Naissances :**

- MARESCAUX-QUATREVAUX Armand 04/12/16
- DUMEIGE Ashley 24/12/16
- PELLE Zoé 28/03
- MALYJUREK Nathan 16/07
- BEAUVOIS Ambroise 29/07

#### **Mariages :**

- PHILIPPON Didier et BOUDEVIN Caroline le 03 juin
- DUQUENNE Philippe et ELOY Angélique le 26 août

#### **Décès :**

- VANBRABANDT Gabriel le 12 décembre 2016
- LELEU Alain le 19 janvier
- SCHOUTEN née GOUJON Geneviève le 02 février
- DOLLET née VATHAIRE Raymonde le 15 février
- DUFLOT née RIGAUT Colette le 29 mars
- DOLIQUE née DEMANET Laurence le 19 avril
- PORQUET André le 17 juin
- BEAUVAIS née DUFLOT Micheline le 20 juin
- PODSIADLO née VANTHUYNE Geneviève le 15 septembre
- WITZ née SUET Gilberte le 12 novembre

### Pour joindre la Mairie :

Téléphone : 03 22 88 29 00

Fax : 03 22 88 04 13

Courriel : [mairie.caix@orange.fr](mailto:mairie.caix@orange.fr)

Site internet : [www.caix.fr](http://www.caix.fr)



# Flash Info n°63

**JANVIER À DÉCEMBRE 2017**

### Sacs de collecte jaunes et bleus :

#### **Message de la communauté de communes Terre de Picardie :**

« Les mairies assurent la distribution des sacs de collecte jaunes et bleus auprès des habitants.

Nous demandons aux mairies de bien vouloir renforcer le contrôle de cette distribution car nous avons constaté que de plus en plus d'administrés utilisent ces sacs à d'autres fins que la collecte des emballages.

#### Pour info :

1 rouleau de sacs jaunes ou bleus = 26 sacs

A raison d'un sac par semaine, 1 rouleau permet de tenir environ 26 semaines soit 6 mois.

Par conséquent, chaque foyer doit se présenter 2 fois par an pour retirer ses rouleaux ».

### **Sacs à retirer en Mairie de CAIX :**

#### **1<sup>er</sup> semestre 2018 :**

- **Vendredi 5, mardi 9 et vendredi 12 janvier de 14 heures à 19 heures 30.**

#### **2<sup>ème</sup> semestre 2018 :**

- **Vendredis 6, 13 et 20 juillet de 14 heures à 19 heures 30.**

### **Bilan opération « Brioches » et Téléthon 2017 :**

La collecte organisée dans la commune le 07 octobre dernier a rapporté la somme nette de 281,06 €uros (collecte brute de 477,06 € - 196,00 € de confection des brioches).

**Le téléthon 2017 se déroulera le samedi 09 décembre.** Au programme : à partir de 10 heures, collecte en porte à porte avec remise d'un petit cadeau et à 14 heures rendez-vous devant la mairie pour une randonnée d'environ sept kilomètres (inscription : au minimum 2 €uros par personne) et collation offerte au retour.

### **Repas des Aînés du 03 décembre 2017 :**

Le traditionnel repas des Aînés se déroulera le dimanche 03 décembre à partir de 12 heures 30 à la Salle des Fêtes. Les inscriptions seront reçues en Mairie jusqu'au mardi 28 novembre. La participation pour les personnes âgées de moins de 62 ans est fixée à 25,00 €uros.

### **Concours 2017 des façades décorées :**

L'inscription est reçue en Mairie jusqu'au vendredi 15 décembre. Les participants sont invités à illuminer régulièrement les façades, le jury devant sillonner les rues entre le 19 et le 27 décembre.

### **Construction d'un nouvel abribus :**

Profitant de l'installation du nouveau transformateur Place du 8 Mai, la construction d'un abribus avec les mêmes matériaux est programmée pour les prochaines semaines. Souhaitons que ce nouveau bâtiment basique ne fasse pas l'objet d'actes de vandalisme comme le précédent...

Le Conseil Municipal a sollicité l'aide du conseil départemental dans le cadre des amendes de police pour les travaux suivants :

- Construction de l'abribus : 8.023 € HT soit 9.627,61 € TTC ;
- Parking Rue de Beaucourt : 7.535 € HT soit 9.042 € TTC.

### **Démarches administratives :**

Depuis quelques semaines, il n'est plus possible de passer par votre mairie pour la demande d'un certificat d'immatriculation, d'un permis de conduire etc. Il suffit désormais de se connecter sur les sites suivants ou de faire appel à un professionnel de l'automobile :

- <https://franceconnect.gouv.fr> (en utilisant votre compte ameli.fr ou impots.gouv.fr ou idn.laposte.fr).
- <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

### **Lampadaire rue de Beaucourt :**

En raison de l'extension de la rue de Beaucourt (construction et rénovation de deux habitations), il sera procédé à l'installation d'un lampadaire à proximité des numéros 12 et 14 (coût : environ 3.000,00 €uros).

### **Informations diverses :**

- Les colis de fin d'année seront distribués le mercredi 20 décembre au matin.
- La traditionnelle cérémonie des vœux se déroulera le samedi 06 janvier 2017 à partir de 18 heures 30 à la Salle des Fêtes. Au cours de cette manifestation, il sera procédé au palmarès du concours des façades décorées.
- Randonnée pédestre organisée par l'Association des Fêtes Caixaises : chaque dimanche matin à 9 h 30 devant la Mairie.
- Commerces : La Frite Dorée le jeudi de 17 heures à 22 heures et plats cuisinés de Mademoiselle Wydoodt le vendredi à partir de 18 heures, Place du 8 Mai.

### **Règlement sanitaire de la Somme (fumées) :**

Il est demandé aux administrés de respecter ce règlement sanitaire et plus précisément l'article 163 ci-dessous et de ne pas indisposer le voisinage...

**« Les foyers de plein air utilisés en vue d'assurer la protection des cultures et vignobles contre les gelées, le forçage des légumes et l'échauffement des serres ne pourront être alimentés par des combustibles de nature à provoquer des fumées opaques ou des produits de combustion toxique. Ils ne pourront être implantés à moins de 8 mètres d'habitation occupée par un tiers. Sont notamment interdits les brûlages de pneumatiques et des huiles de vidange (arrêté du 21 mai 1980 relatif à l'équipement et à l'exploitation des installations thermiques consommant des huiles usagées (J.O. du 7 juin 1980) ».**